

Nommé le 15. 6. 1804 receveur des communes de Dudelange, Bettembourg et Kayl, Boland dut résilier ses fonctions de maire le 29 octobre de la même année.

Jusqu'à sa mort, survenue le 27. 4. 1807⁶²⁾, il mena une vie assez tranquille, en des conditions matérielles qui ne pouvaient pas être très brillantes puisque, dès 1792, il avait hypothéqué sa part dans la seigneurie de Dudelange à Arnold Hemmers, contrôleur des droits d'entrée et de sortie à Luxembourg. Encore en 1818, par un jugement du tribunal de Ire instance de Luxembourg en date du 30 juin, le fils de Maximilien fut condamné au payement des arrérages résultant de ces dettes. Soit dit en passant, ledit jugement fut également signifié à la veuve de Jean Metz, (v. fasc. XII) «parce que celle-ci avait acquis postérieurement à l'inscription quelques immeubles hypothéqués.» Lorsque Madame Justine Metz-Gérard eut fait l'acquisition de la partie de l'ancienne seigneurie appartenant aux Boland (10. 2. 1813), il avait néanmoins été déclaré que «ces biens étaient libres de toute charge hypothécaire, à l'exception d'une somme de 9600 frs stipulée au profit de dame W. J. E. Ransonnet, veuve de Philippe-Maximilien de Boland, domiciliée à Luxembourg, suivant son contrat de mariage passé devant François, notaire à Bettembourg, le 6 fructidor an XI, dûment enregistré, dont les biens à vendre devaient rester grevés jusque 6 mois après le décès de la dite dame veuve de Boland, à laquelle époque le vendeur fera conster de la main levée et de la radiation de l'inscription hypothécaire prise à concurrence de la somme susénoncée.»⁶³⁾

Pour subvenir aux besoins de sa «chère nièce la douairière de Bolande», l'ancien doyen de Grevenmacher, Jean-Jacques Ransonnet, lui délivra une lettre de change de 2000 fr à 5%, billet dont elle put disposer «en toute propriété» à la mort de l'abbé Ransonnet (1818).⁶⁴⁾ Il semble donc que, somme toute, M. W. E. J. Ransonnet n'ait pas manqué de subsistance sinon, comment expliquer que la douairière de Boland, qui décéda le 30. 8. 1844 au No 135 de la Grand'rue, à l'âge de 86 ans, *) figure en bonne place parmi les donateurs de l'Hospice civil de la ville de Luxembourg (1844).⁶⁵⁾

VIII 11) CATHERINE ELISABETH RANSONNET,

baptisée le 29. 3. 1767, épousa le 6. 11. 1787 à Mamer le médecin J.-P. SUTTOR, né à Bertrange le 2. 12. 1760, veuf de Christine Reding dont il avait un fils, Charles-Antoine-Joseph-Guillaume, le futur notaire à Ettelbruck.

Le docteur Sutor, décédé à Luxembourg le 22. 6. 1831, eut d'Elisabeth Ransonnet 6 enfants, dont trois morts jeunes ou restés célibataires.

*) Et non de 81 ans, comme il est dit dans la déclaration de décès (Reg. des décès No 232) et dans la lettre de faire-part.